

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

ELKESLASSY JACOB Z"l 12 TAMOUZ - 15 JUILLET
SAADA ELKAHEL BAT ALIYA Z"l 15 TAMOUZ - 18 JUILLET

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1- M. Moïse Elkeslassy pour la nahala de son père Jacob Elkeslassy Z"l.
2- M. Moïse (Moché) Edery pour la nahala de sa mère Saada Elkahel bat Aliya Z"l.

KOLLEL HEKHAL SHALOM
DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

BS"D, Vous êtes tous invités
chaque matin du Lundi au Jeudi de 9h00 à 10h00 avec Rav Ronen Abitbol Cours de Hok L'Israël avec petit déjeuner. **Nouveau Cours le Dimanche avec petit déjeuner Conférence - Étude avec projection par Rav Michael Edery: 9:30, Lundi à 20:00**

Réponse du roi: «C'est parce qu'Israël a pris mon pays, quand il monta d'Egypte, depuis l'Arnon jusqu'au Yaboq et jusqu'au Jourdain; et maintenant, rends-moi ces [contrées] en paix!» (11, 13). Autrement dit: « Vous nous avez dépouillés de nos terres, et vous les occupez sans droit ni titre ! Il n'y aura pas de paix entre nous aussi longtemps que vous ne nous les aurez pas rendues ! »

On dirait aujourd'hui, autre temps même querelle: « La paix contre les territoires ! », proposition dont on a pu mesurer, ces dernières années, la dangereuse ambiguïté.

Yifta'h ne se laissa pas décourager par cette rebuffade, et il tenta une seconde fois de négocier. Il rappela aux Ammonites des données historiques indiscutables, celles qui avaient donné à Israël un droit irréfutable à la possession des territoires convoités par ses adversaires: Israël n'avait rien pris, ni à Moab, ni à Ammon, mais c'est Si'hon, roi des Amorréens, qu'il avait combattu, et

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

LA COMMUNAUTÉ SÉPHARADE
HÉKHAL SHALOM

VOUS INVITE AU GALA DE RECONNAISSANCE EN HOMMAGE À NOTRE TRÈS CHER RABBIN
RONEN A. ABITBOL SHLIT" A

Le Mardi 13 Août 2019 à 18h00

BILLETS / TICKETS: \$126.00
SYNAGOGUE BETH ORA
2600 Rue Badaux, Saint-Laurent, QC H4M 1M5
Pour réservation en ligne: www.hekhalshalom.com
au Bureaux: 514 747-4530
Patrick Benalal: 514 992-5999

RAPPEL

MARDI LE 16 JUILLET - 13 TAMOUZ 5779 À 19:15
RAPPEL DE L'ANNÉE DE M. MEIR ELKESLASSY Z"l

ce sont ses terres qu'il s'était approprié. Les Ammonites n'avaient pas à s'ingérer dans cette querelle, à laquelle ils étaient étrangers.

En clair, si Erets Yisraël est à nous, ce n'est pas parce que nous l'avons conquis, mais parce que Hachem nous l'a donné ! Aussi n'avons-nous pas le droit d'y renoncer. (Jacques Kohn)

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca

Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents Ovadia ben Merav Z" L Harari et

Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 6 No.12

CHABBAT 13 JUILLET 2019 - 10 TAMOUZ- 5779

PARACHA HOUKAT

Allumage des bougies du Chabbat: 20:24

À la Synagogue nous acceptons le Chabbat à 19:15

Sortie du Chabbat: 21:38



Horaires des Offices - 2019 - 5779

Vendredi 12 JUILLET 2019 - 9 TAMOUZ- 5779

Minha suivie d'Arvit: 18:30

CHABBAT 13 JUILLET 2019 - 10 TAMOUZ- 5779

Chahrit: 8:15

Cour du Rabbin Ronen A. Abitbol 18:30

Mincha: 20:00 Séouda Chélichite suivie d'Arvit

Dimanche 14 JUILLET 2019 - 11 TAMOUZ 5779

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 19:15

Lundi 15 au Jeudi 18 JUILLET 2019 - 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha suivie d'Arvit: 19:15

Vendredi 19 JUILLET 2019 - 16 TAMOUZ- 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha suivie d'Arvit: 18:30

Allumage des bougies: 20:18

APHORISME DE NOS SAGES

32. « Humbles seront tes débuts, mais ta fin sera excessivement prospère » (Job 8, 7) – des débuts modestes et défavorables sont parfois nécessaires pour qu'une personne prospère excessivement à la fin.

PARACHA HOUKAT

La vache rousse



Résumé de la Paracha

- ◆ Les lois de la vache rousse, dont les cendres purifient celui qui s'est trouvé au contact d'un cadavre, sont enseignées à Moché Rabbénou.
- ◆ Après 40 années de voyages dans le désert le peuple arrive dans le désert de Tsin. Myriam décède et le puits miraculeux qui accompagnait les Enfants d'Israël par son mérite disparaît. Le peuple réclame de l'eau. D-ieu indique à Moché de commander à un rocher d'en donner. Troublé par l'attitude du peuple, Moché frappe la pierre et l'eau en jaillit. Mais D-ieu lui annonce que ni lui ni Aaron n'entreront en Terre Promise.
- ◆ Aaron décède à Hor Hahar et son fils Elâzar lui succède comme Grand Prêtre.
- ◆ Des serpents venimeux attaquent le camp après qu'une fois encore le peuple ait « parlé contre D-ieu et contre Moché ».
- ◆ D-ieu demande à Moché de placer un serpent d'airain en haut d'un mat: ceux qui auront été mordus le regarderont et vivront.
- ◆ Le peuple entonne un chant en l'honneur du miraculeux bienfait de l'eau jaillie au coeur du désert. Moché conduit le peuple à des batailles contre les rois Emorite, Si'hon et Ôg (qui veulent interdire la traversée de leur territoire). Leurs terres, situées à l'est du Jourdain sont ainsi conquises.

La Para Adouma

La loi de la Para Adouma (la vache rousse) fait partie des lois « 'houkims », dont le sens ne sont pas nécessairement perçus par l'entendement humain. Les 'houkims inclues également l'interdiction de porter un vêtement chaâtnèz (mélange textile de lin et de laine), le kilaïm (mélange des espèces végétales), le bassar vé'halav (mélange de viande et de lait). Néanmoins, les 'houkims ne sont pas des lois sans raisons; leur logique est divine et les plus grands hommes de notre peuple pouvaient comprendre certains d'entre eux. Mais, la rationalité des lois de la Para Adouma fut révélée que à Moché Rabbénou.

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Grattton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



Plus rapidement possible opérationnel

La Paracha de cette semaine traite de la vache rousse, que ses cendres purifiées tout celui qui était en contact avec un cadavre humain.

Aujourd'hui que nous n'avons pas de « Beth Hamikdash », il nous est impossible de se purifier par les cendres d'une Vache Rousse... De plus, nous sommes tous impurs sachant qu'il suffit d'être au contact d'un mort pour le devenir, ou tout simplement d'aller pèlerine au cimetière.

Pourquoi est-il interdit au Cohen encore de nos jours de rentrer au cimetière, pour ne pas qu'il se rende impur alors qu'il l'est déjà ?

Une des réponses logique à cette question, est que si aujourd'hui Machia'h arrive et que le 3em Temple est reconstruit, il faudra que le Cohen soit le plus rapidement possible opérationnel.

Or si le Cohen ne se préserve pas aujourd'hui du risque de redevenir à nouveau impur, le jour où il le sera il devra se purifier en 7 jours et on l'aspergera avec les cendres de la vache rousse le 3em et le 7em jours après le contact.

Par contre, s'il se préserve tous les jours de sa vie de redevenir impur; Sachant qu'il a une impureté qui remonte à plusieurs jours, il devra directement se purifier par les cendres de la vache rousse le plus tôt possible, donc le jour même qu'on trouve les cendres de la vache rousse, ainsi que le jour 4 après, en total 5 jours au lieu de 7. (Yoel Amar)

La vache de Moché

Voici la loi qu'Hachem a prescrite en disant : Parle aux enfants d'Israël et dis-leur de te choisir une vache rousse, parfaite, sans aucun défaut, et qui n'a pas encore porté le joug. (Bamidbar 19,2)

Rashi: Elle sera toujours appelée d'après ton nom: «la vache que Moshé a préparée dans le désert.

Le Ari Z"l, nous révèle qu'un homme qui ne se sent pas capable d'avoir toutes les pensées requises dans sa Tefila (prière), pourra dire que sa volonté est de se référer à celles qui animaient les Sages de la grande assemblée au moment où ils composèrent le texte de la Tefila! Or le Midrach nous

enseigne que Hachem dit à Moché: « A toi, je dévoile les secrets de la vache rousse, quant aux autres, je ne leur explique que les modalités de son utilisation ». Et donc, lorsque les Bne Israël accomplirent ce rite, ils ne purent avoir que la volonté de se référer aux intentions de Moché, intentions qu'ils ne connaissaient pas, bien sûr.

Une Mitzvah ne doit pas être accomplie machinalement. Sa réalisation doit être précédée de l'intention d'obéir à Hachem, qui nous l'a ordonnée; elle peut ensuite éventuellement, être accompagnée d'autres intentions qui lui sont propres. A présent, on comprend mieux l'enseignement de Rashi: «Elle sera toujours appelée d'après ton nom...» on devra toujours se référer aux intentions que Moché Rabenou, a eue dans le désert, lorsque il a accompli pour la première fois le rite de la vache rousse.

(Le Repas du Roi - Birkhat Shmouel)

Une Parabole - La barbe blanchit

Un grand commerçant fournissait tous les villages alentour et travaillait sans relâche pour satisfaire sa clientèle. La nuit tombée, il était encore occupé à faire ses comptes et à préparer la marchandise pour satisfaire la clientèle du lendemain. Il était tellement pris par ses affaires qu'il ne trouvait pas le temps de se rendre à la synagogue pour prier en communauté.

Les années passèrent, sa barbe blanchit et dans son cœur le marchand commença à s'inquiéter. Avec l'âge, il ne se ressentait plus autant de forces qu'autrefois. Mais il lui appartenait pourtant de préparer quelques « provisions » pour le grand voyage qu'il lui faudrait bientôt entreprendre, des bonnes actions qui puissent l'accompagner dans le monde de vérité.

Le lendemain, il se réveilla dès l'aube et se rendit à la synagogue, pria en communauté avec ferveur, puis une fois sa prière terminée il s'assit et étudia pendant deux bonnes heures. Une fois son étude terminée, il entendit résonner dans son cœur une voix anxieuse qui disait : « Qu'advient-il demain de tes nombreux clients ? Ne te trouvant pas présent, ils se tourneront certainement vers un autre

marchand ! » Cependant, il repoussa immédiatement ces sombres pensées : de quel secours lui seraient ces clients au jour où il devrait rejoindre son Créateur ?

Quand il arriva à son magasin, son épouse l'accueillit avec des paroles qui n'étaient pas faites pour le reconforter : « Que t'est-il arrivé ? Où étais-tu donc passé ? Pourquoi n'as-tu pas ouvert le magasin à l'heure ? De nombreux clients sont venus, et ne te trouvant pas, sont repartis. »

« Dis-moi plutôt, dit le vendeur à sa femme, que ferais-tu donc si mon heure était arrivée de quitter ce monde ? Me demanderais-tu encore : "Mais où es-tu donc passé ?" Est-ce qu'après ma mort tu prétendrais encore que je me dois de servir mes clients ? Et bien désormais, quand j'étudie à la synagogue, considère que je ne fais plus partie des vivants... Et quand après quelques heures, avec l'aide du Ciel, je reviens au magasin, considère que j'ai ressuscité ! » ('Hafets 'Haim)

Changer sa parole mais pas ses vêtements

« Israël fit un vœu à D-ieu et dit: si tu donnes ce peuple-là dans ma main... »

La Torah nous rapporte dans notre Paracha un épisode étonnant: « Le Cananéen, le roi d'Arad qui habite dans le sud, entendit que Israël venait par le chemin de Atarim et s'attaqua à Israël et en prit capture. » « Israël fit un vœu à D-ieu et dit : si tu donnes ce peuple-là dans ma main, je détruirai leurs villes. » Rachi dans son commentaire relève une anomalie dans le second verset : pourquoi la prière d'Israël est-elle formulée de cette manière : « si tu donnes ce peuple-là », pourquoi n'est-elle pas formulée avec plus de précision : « si tu donnes le Cananéen ». En effet, il est de l'ordre de la prière, de formuler ses demandes avec le plus de précision possible, donc pourquoi cette formulation lapidaire « si tu donnes ce peuple-là » ? Rachi répond, sur la base du Midrach Tan'houma, que les enfants d'Israël avaient un problème avec ce peuple qui les attaquait et se posaient la question: qui est ce peuple ?

Rachi apporte l'explication du Midrach Tan'houma que ce peuple était le peuple d'Amalek. Mais le doute était car les gens qui les attaquait parlaient cananéen mais étaient vêtus comme des Amalékites. Alors le peuple d'Israel dans le doute, formulèrent leur vœu de manière indéfinie : « si tu donnes ce peuple ». Et qui étaient-ils en fait ?

Nous trouvons dans le Choul'han Âroukh une halakha dans l'absolu opposé de l'attitude des Amalékites « Dans des cas

de persécutions, il est interdit de dire que l'on est idolâtre au péril même de sa vie, en revanche il est permis de changer ses habits en prenant les habits spécifiques des idolâtres pour qu'on ne le reconnaisse pas et qu'il évite ainsi la mort » (Yoré De'â 157, 2)

C'est-à-dire que changer son dibour - sa parole, est interdit au péril même de notre propre vie, mais se déguiser pour sauver sa vie est parfaitement licite, c'est l'inverse de l'attitude des Amalékites, qui changent l'expression de leurs bouches et sont comme incapables de changer leurs vêtements.

L'emblème de Médecines

A la suite de l'invasion de serpents venimeux, Hachem ordonne à Moche Rabbenou de construire un serpent de cuivre et de le placer en haut d'un mât. Toute personne qui regardera la statue du serpent sera guérie des morsures venimeuses qu'il aura subies.

Comment comprendre cette histoire qui paraît être absolument opposée au texte des dix commandements : « tu ne feras point de statue, ni d'image de ce qui se trouve dans le ciel en haut, et sur la terre en dessous et dans les eaux qui sont sous la terre » ?

Pourquoi D-ieu ordonne-t-il Moshe Rabbenou à construire quelque chose qui ressemble à s'y méprendre au culte des idoles, **le fameux caducée d'Esculape, le dieu de la médecine chez les grecs**, lui également monté sur un bâton et qui est devenu le symbole des médecins.

Les maîtres de la Mishna se sont interrogés sur cette question dans le traité Rosh Hashana : «Est-ce que c'est le serpent qui fait mourir, ou bien est-ce le serpent qui fait vivre? Non, c'est lorsqu'Israël regarde vers le haut et mettent leur cœur sous l'autorité de leur père qui est aux cieux, ils étaient guéris, et si non, ils mourraient.»

Ce que nous expliquent les rabbins de la Mishna, c'est que le serpent n'était qu'un symbole: celui qui levait les yeux et voyait le serpent comprenait que de même qu'il avait été puni à cause de sa faute envers D-ieu, de la même façon il pouvait être guéri en revenant vers D-ieu.

Haftarath – Une haftara d'une brûlante actualité

L'essentiel de cette haftara est constitué par le discours que Yifta'h a tenu au roi des Ammonites, ennemis des enfants d'Israël. Il avait envoyé une délégation auprès de ce monarque, avec mission de lui demander les raisons de son agressivité envers les enfants d'Israël.

CE BULLETIN PEUT ÊTRE COMMANDITÉ EN TOUTE OCCASION PAR UNE
OU PLUSIEURS PERSONNES EN EFFECTUANT UN DON MINIMALE DE 26\$
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530